

Emploi salarié

Le champ des Estimations d'emploi de l'Insee

Les Estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le **nombre de personnes en emploi** après traitement de la multiactivité :

- l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré dans les données administratives (déclarations sociales, fichiers de paye) est comptabilisé ;
- le traitement de la multiactivité conduit à ce que les personnes qui occupent plusieurs emplois durant la dernière semaine de l'année ne sont comptées qu'une fois, au titre de leur emploi principal, qui correspond à celui qui leur procure la plus forte rémunération sur l'année.

Les Estimations d'emploi couvrent la France (hors Mayotte). Elles sont produites sur une base annuelle pour l'emploi total (salarié et non-salarié). **Deux estimations trimestrielles** sont également réalisées :

- Une estimation **flash**, publiée 40 jours environ après la fin du trimestre considéré, couvre l'emploi salarié privé¹.
- Une estimation **détaillée**, publiée 70 jours environ après la fin du trimestre, porte sur l'ensemble de l'emploi salarié². Elle couvre ainsi tous les secteurs d'activité de la nomenclature NAF rév. 2, en dehors des activités extraterritoriales. Par rapport à l'estimation flash, l'emploi dans la fonction publique est ajouté. Cette estimation nationale est complétée, environ 90 jours après la fin du trimestre, d'une déclinaison de l'emploi par zone géographique (régions, départements).

Le partage entre le champ public (ou la fonction publique) et le champ privé est établi à partir de la catégorie juridique des employeurs. Le champ public correspond à celui suivi annuellement par l'Insee via le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, cf. [documentation](#) en rubrique « Sources et méthodes » de www.insee.fr). Sur ce champ, le concept retenu pour le niveau de fin d'année dans les Estimations d'emploi diffère légèrement de celui diffusé dans l'[Informations Rapides sur la fonction publique](#), issu du dispositif Siasp :

- Les Estimations d'emploi prennent en compte l'ensemble des postes, y compris les postes annexes (cf. définition du [poste de travail](#) en rubrique « Définitions » de www.insee.fr), alors que les effectifs de la fonction publique diffusés dans l'[Informations Rapides sur la fonction publique](#) sont mesurés en postes principaux finaux au 31 décembre.
- La multiactivité entre public et privé est prise en compte dans les Estimations d'emploi mais pas dans la mesure des effectifs de la fonction publique.

Les sources des Estimations trimestrielles d'emploi

Depuis le premier trimestre 2020, l'**estimation flash sur le champ privé** (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) est fondée sur les déclarations sociales nominatives (DSN) reçues et traitées de façon anticipée par la caisse nationale des Urssaf (Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), la Dares (service statistique du ministère du Travail) et l'Insee.

Par ailleurs, une prévision est réalisée par l'Insee sur l'emploi des salariés des particuliers employeurs.

Avant 2020, des modèles d'étalonnages estimés par la Dares et l'Insee, à partir des données de l'enquête Acemo (activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre), et de données issues des enquêtes de conjoncture constituaient la principale source d'information disponible. Le recours à la modélisation permettait d'extrapoler à l'ensemble des entreprises des secteurs marchands les résultats de l'enquête Acemo qui ne couvre que les entreprises d'au moins 10 salariés.

¹Jusqu'aux résultats du premier trimestre 2017, l'estimation flash portait sur le champ salarié marchand non agricole (secteurs DE à MN et secteur RU de la nomenclature d'activité NAF rév. 2) et couvrait uniquement la France métropolitaine.

²Jusqu'aux résultats du quatrième trimestre 2016, les estimations trimestrielles d'emploi salarié portaient sur le champ concurrentiel (secteurs d'activité DE à MN + RU, ainsi que OQ privé). À partir des résultats du premier trimestre 2017, le champ a été étendu à l'emploi salarié agricole, à la fonction publique, ainsi qu'à l'ensemble des particuliers employeurs, y compris ceux des secteurs non marchands. Le champ géographique a été étendu aux DOM (hors Mayotte).

L'estimation détaillée de l'emploi salarié sur le champ total, environ 70 jours après la fin d'un trimestre, est élaborée à partir de différentes sources par trois partenaires :

- les déclarations sociales nominatives (DSN) des établissements faites aux Urssaf, sur le champ privé non agricole hors intérim ; les DSN se sont substituées aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) ; ce champ est traité par l'Urssaf au sein du dispositif [Sequoia](#) ;
- les DSN sur le champ des agences d'intérim ; elles se sont substituées aux fichiers de Pôle emploi des déclarations des entreprises de travail temporaire (ETT) ; ce champ est traité par la Dares (cf. [note méthodologique de la Dares](#)) ;
- l'Insee traite différentes sources sur les autres champs :
 - les fichiers de paie pour les personnels de la fonction publique d'État ;
 - les BRC puis les DSN sur les autres versants de la fonction publique³, au sein du dispositif [Épure](#) ;
 - les DSN exploitées directement ainsi que les déclarations de cotisations sociales collectées par la Mutualité sociale agricole (MSA) sur le champ de l'agriculture ;
 - les déclarations d'emploi des particuliers employeurs provenant de trois formalités administratives : déclaration nominative simplifiée (DNS), chèque emploi service universel (Cesu) et prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Depuis la publication du premier trimestre 2021, l'Acoss a basculé l'ensemble de son système statistique vers la source DSN, générant des révisions sur les séries longues du nombre de postes salariés. L'impact de ces révisions dans les Estimations trimestrielles d'emploi à compter du premier trimestre 2022 est à retrouver *infra* dans la section « Révisions entre les publications successives ».

La méthode d'élaboration des Estimations trimestrielles d'emploi

La méthode adoptée pour réaliser les Estimations trimestrielles d'emploi se fonde sur les niveaux d'emploi issus des Estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. Des taux d'évolution trimestriels sont appliqués à ces niveaux d'emploi de référence. Lorsque de nouvelles estimations annuelles sont mises à disposition, les estimations trimestrielles sont recalées sur celles-ci. En effet, les Estimations annuelles mettent en œuvre un traitement individuel et donc complet de la multiactivité, alors que dans les estimations trimestrielles la part des multiactifs est implicite, supposée stable au sein de chaque secteur.

Depuis les résultats portant sur l'année 2007, les **Estimations annuelles d'emploi** définitives sont issues d'un dispositif d'estimations d'emploi localisées qui synthétise plusieurs sources d'origine administrative. Celles-ci s'appuient d'une part sur les déclarations sociales pour les salariés (secteur privé, fonction publique et salariés des particuliers employeurs) et d'autre part sur les bases Non-salariés, élaborées à partir des données de l'Urssaf et de la MSA. Sur la période pour laquelle les données définitives ne sont pas encore disponibles (la ou les deux dernières années), des estimations annuelles provisoires sont réalisées à partir de sources administratives disponibles plus rapidement, la plupart étant déjà mobilisées dans les estimations trimestrielles.

Dans l'estimation détaillée publiée 70 jours après la fin du trimestre :

- Pour certains secteurs d'activité, les taux d'évolution trimestriels de l'emploi proviennent à la fois des données traitées par l'Urssaf sur le champ privé et de l'Insee sur le champ public. C'est le cas de la production et distribution d'eau (EZ), la recherche et développement (MB), l'administration publique (OZ), l'enseignement (PZ) et la santé humaine (QA). Dans l'action sociale (QB), à ces deux volets, s'ajoute également le suivi de l'emploi des particuliers-employeurs.
- Sur le champ des particuliers-employeurs, les données des trois derniers trimestres ne sont pas disponibles et les estimations sont obtenues par prolongement des tendances récentes. Ces données sont mobilisées pour suivre les services à domicile (secteur TZ), ainsi que l'action sociale (secteur QB).
- Le secteur des activités de services administratifs et de soutien (NZ) est également suivi à l'aide de plusieurs sources : celle traitée par l'Urssaf sur le champ privé hors intérim et celle de la Dares sur les intérimaires.
- Pour l'agriculture (AZ), la source mobilisée est traitée par l'Insee à l'exception des DOM, pour lesquels les évolutions trimestrielles sont fournies par l'Urssaf. Sur la France métropolitaine, depuis début 2020 l'Insee mobilise directement la DSN qu'elle reçoit, sur le champ de la MSA. En

³La fonction publique est passée progressivement des BRC vers la DSN entre 2020 et 2022.

complément de cette source, les « titres agricoles simplifiés » non passés en DSN sont transmis par la MSA et exploités par l'Insee.

- Sur tous les autres secteurs d'activité, où l'emploi salarié est quasi intégralement privé, les taux d'évolution trimestriels sont fournis par l'Urssaf (mais les niveaux d'emploi couvrent bien l'ensemble des salariés, du privé comme du public).
- Quel que soit le secteur d'activité, tous les établissements du champ sont pris en compte, y compris ceux qui se créent au cours du trimestre, sans distinction de taille.

Sur l'**emploi intérimaire**, l'indicateur trimestriel utilisé est l'évolution du nombre moyen de contrats en cours pendant les cinq derniers jours ouvrés du mois. Au moment de l'estimation flash, la Dares calcule une estimation dite « révisée » pour les deux premiers mois du trimestre qui tient compte des déclarations mensuelles DSN exhaustives des agences de travail temporaire. Pour le dernier mois du trimestre, la Dares calcule un résultat provisoire en appliquant la méthode du « cylindrage » : seules les déclarations des agences ayant eu des missions à la fois durant le deuxième et le troisième mois du trimestre sont comptabilisées. La Dares estime des séries mensuelles brutes et CVS en niveau prenant en compte l'évolution révisée pour les deux premiers mois et l'évolution provisoire pour le dernier mois du trimestre. Pour la publication 70 jours après la fin du trimestre, la Dares estime des séries mensuelles brutes et CVS où l'évolution de l'emploi intérimaire est définitive pour les trois mois du trimestre.

Les séries diffusées sont corrigées des variations saisonnières, en appliquant la méthode X13 Arima dans le logiciel JDemetra+.

Séries d'emploi mises à disposition

L'**estimation flash** porte sur le seul champ privé. Elle est déclinée au niveau des grands regroupements sectoriels : agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand. Au sein du tertiaire marchand, les intérimaires sont isolés. Lors de la publication de l'emploi flash du trimestre T, les données portant sur les trimestres antérieurs ne sont pas révisées, sauf sur l'emploi intérimaire.

L'**estimation détaillée** publiée environ 70 jours après la fin du trimestre couvre l'ensemble des salariés. Elle est diffusée au niveau A38 de la NAF rév. 2, avec, dans certains secteurs, une déclinaison par secteur de niveau A88 (29, 30, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 55, 56). Au sein des activités de services administratifs et de soutien (NZ), l'emploi intérimaire est isolé. Il est également ventilé par secteur utilisateur, au niveau A17 de la NAF rév. 2. Sur l'ensemble des salariés, le champ privé est distingué du champ public. Il en est de même sur les grands regroupements sectoriels (agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand).

Depuis la publication du premier trimestre 2022, certaines séries, qui débutaient seulement au quatrième trimestre 2010, ont été étendues et débutent désormais au quatrième trimestre 1989 :

- par secteur, les séries d'emploi salarié agricole et du secteur tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé et action sociale) ;
- par employeur, le partage public/privé des secteurs agricoles, industriel, de la construction et du tertiaire marchand et non marchand.

L'emploi salarié total et par employeur (public/privé) est ainsi disponible depuis 1989. Cela a été rendu possible par la rétopolation des estimations annuelles sur les champs mentionnés ci-dessus, et par l'application d'un lissage statistique pour obtenir les trimestres intermédiaires, qui n'ont pas été observés « en temps réel » sur ces champs.

Lors de la publication de l'*Informations Rapides* sur l'Estimation trimestrielle d'emploi, en partenariat avec l'Urssaf et la Dares, l'Urssaf publie le même jour, sur le champ privé, des séries trimestrielles d'effectifs salariés, de masse salariale et de salaire moyen par tête. Les niveaux publiés par l'Urssaf, en effectifs salariés (ou en « postes ») ne sont pas corrigés de la multiactivité (cf. [documentation sur le site de l'Urssaf](#)) et diffèrent ainsi des niveaux publiés par l'Insee.

Révisions entre les publications successives

Lors de la publication de l'estimation détaillée de l'emploi à 70 jours, les données portant sur les trimestres antérieurs sont susceptibles d'être révisées. D'une part, les données brutes peuvent être revues, soit du fait de la prise en compte d'informations nouvelles (déclarations retardataires, etc.) ou de traitements complémentaires, soit du fait d'un recalage sur de nouvelles estimations annuelles (à l'automne « n+1 » pour l'estimation annuelle provisoire de l'année « n », au printemps « n+3 » pour l'estimation définitive, cf.

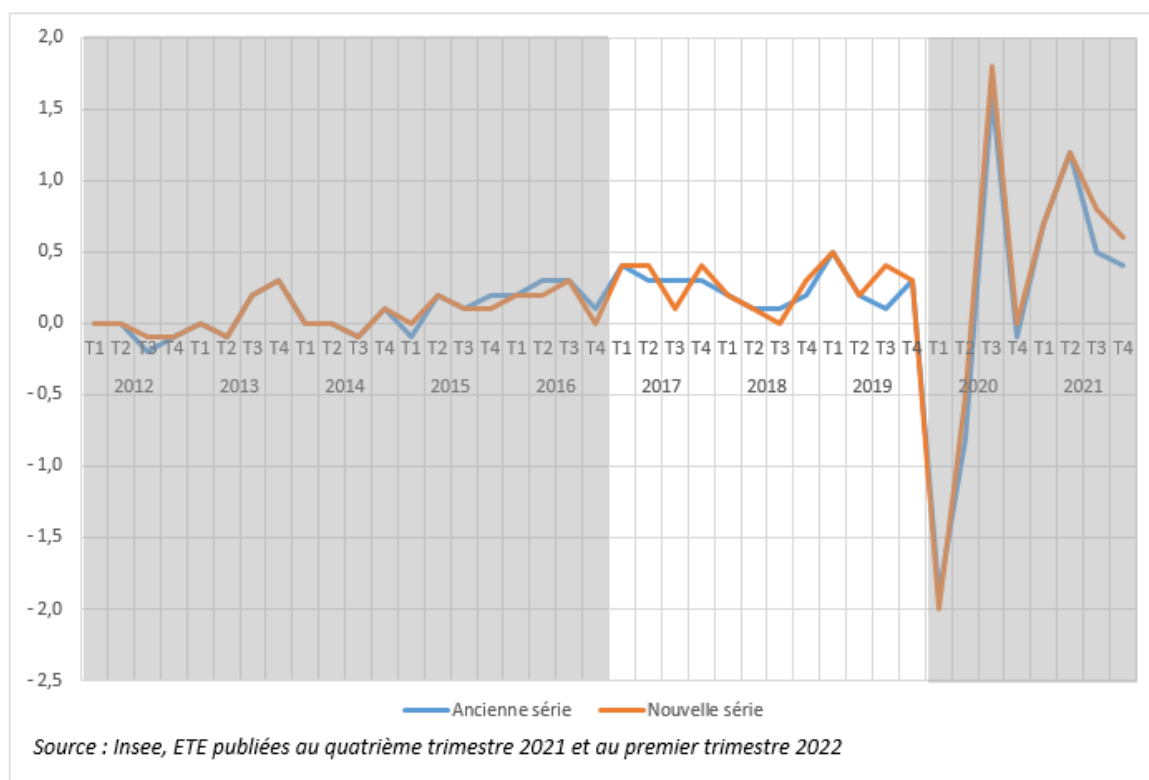
annexe). D'autre part, chaque trimestre, l'actualisation des coefficients de variations saisonnières conduit à légèrement réviser l'ensemble des séries publiées. Plus précisément, les modèles de correction des variations saisonnières sont recalculés une fois par an, au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'année. Lors des publications relatives aux autres trimestres, les coefficients saisonniers sont révisés à modèles inchangés.

Lors de la **publication du premier trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi ont été particulièrement révisées** sur le passé car elles bénéficient de plusieurs changements méthodologiques.

- Premier changement méthodologique, la caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Une présentation du comptage des effectifs salariés (champ privé) réalisé par l'Urssaf est à retrouver dans la section méthodologie sur le site de l'Urssaf (cf. « les effectifs salariés »). Ces révisions ont été prises en compte dans les Estimations trimestrielles d'emploi publiées par l'Insee à partir du premier trimestre 2022 et concernent exclusivement les années 2017 à 2020. Au total, l'impact de ces révisions sur les ETE est plutôt modéré (figure 1). Ce changement méthodologique s'ajoute à la révision, habituelle à cette époque de l'année, liée à la mise à jour des modèles calculant les corrections des variations saisonnières.

Figure 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié (en %)

Données cvs

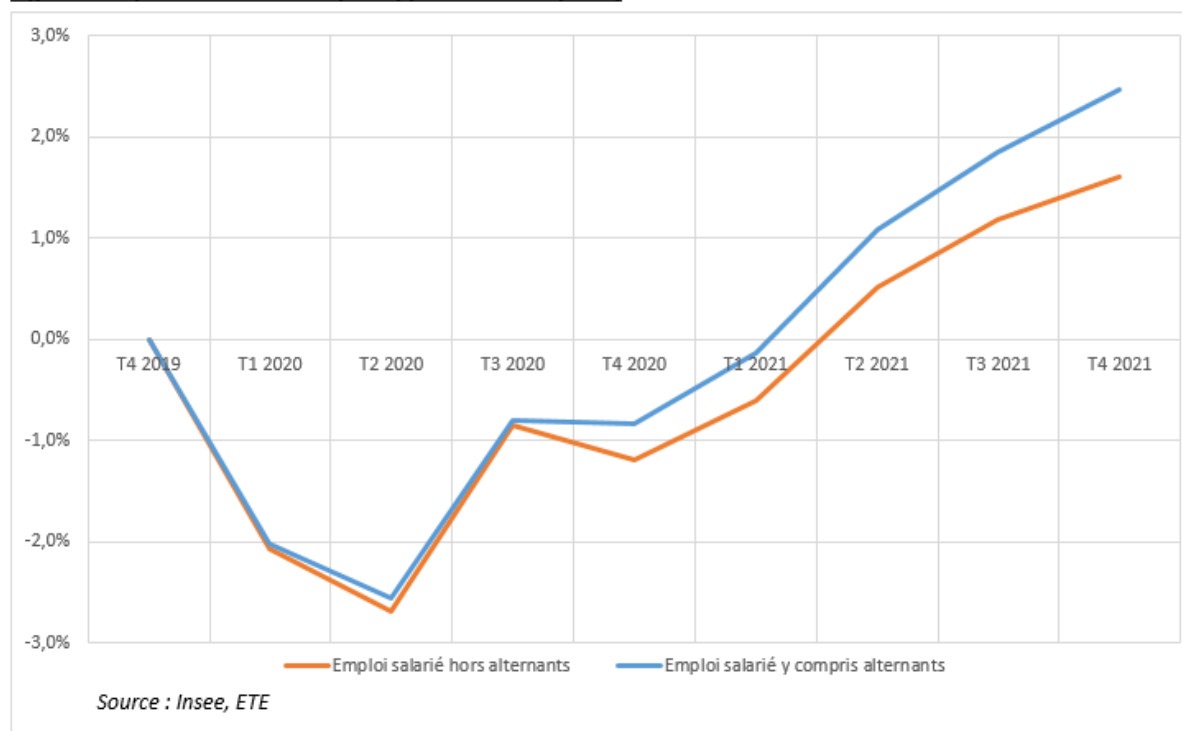


- Par ailleurs jusqu'à la publication portant sur le quatrième trimestre 2021 les évolutions conjoncturelles de l'emploi salarié privé sur les deux années les plus récentes étaient basées sur des agrégations de postes de salariés qui excluaient les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Or, les alternants relèvent sans ambiguïté de l'emploi, selon les définitions du Bureau international du travail (BIT) – cf. note « [Concepts et méthodes pour estimer l'emploi salarié conjoncturel](#) ». Cette restriction du champ était sans conséquence majeure jusqu'en 2019, dans la mesure où la dynamique propre à l'alternance ne différait pas nettement du reste de l'emploi. Mais elle occasionnait un biais depuis, l'apprentissage ayant fortement augmenté en 2020 et surtout 2021. C'est pourquoi les alternants sont désormais inclus explicitement dans la dynamique de l'emploi salarié conjoncturel. Cette révision conduit

à comptabiliser 240 000 créations d'emploi supplémentaires entre fin 2019 et fin 2021, soit à rehausser la hausse d'emploi sur cette période de 0,9 point (figure 2).

Figure 2. Emploi salarié en écart par rapport à fin 2019 (en %)

Données cvs



- Enfin, les niveaux d'emploi en série longue des Estimations trimestrielles d'emploi sont calés sur les Estimations annuelles d'emploi, qui ont été l'objet d'un rebasement et d'un exercice de rétropolation en séries longues au printemps 2022. À cette révision exceptionnelle des séries longues jusqu'en 2018, s'ajoute la révision plus habituelle à cette période de l'année sur les évolutions de l'année « n-3 », (ici l'année 2019), due au passage d'une estimation « provisoire » à une estimation « définitive ». Ces révisions ont fait l'objet d'une présentation dédiée dans une note méthodologique ([cf « Révision des Estimations annuelles d'emploi jusqu'en 2019 et enrichissement par rapport aux millésimes précédents »](#)).

Annexe : Révisions de l'emploi salarié en 2019 avec l'intégration des estimations annuelles définitives

En juin 2022, l'évolution de l'emploi salarié en France entre fin 2018 et fin 2019 est révisée à la hausse avec l'intégration des Estimations définitives de 0,4 point soit +107 000 emplois en données corrigées des variations saisonnières.

Les évolutions sont rehaussées dans tous les secteurs : +0,6 point dans l'industrie (+0,9 % contre +0,3 %), +0,8 point dans la construction (+4,1 % contre +3,3 %), +0,4 point dans le tertiaire marchand (+2,0 % contre +1,6 %) et +0,3 point dans le tertiaire non marchand (+0,5 % contre +0,2 %).

Le rebasement entraîne une légère révision à la hausse du niveau d'emploi salarié : +183 000 en données corrigées des variations saisonnières fin 2018. Le niveau de l'emploi dans le tertiaire non marchand (+221 000) et celui de la construction (+38 000) sont revus à la hausse alors que l'agriculture (-14 000) et plus modérément le tertiaire marchand (-66 000) sont abaissés. Le niveau d'emploi dans l'industrie n'est qu'à peine révisé (+5 000 emplois).

La principale contribution à la hausse totale est celle du tertiaire non marchand. Elle s'explique notamment par un changement conceptuel, à savoir la prise en compte dans le champ de l'emploi des élus ayant une rémunération significative pour mieux se rapprocher des critères du Bureau international du travail (BIT) délimitant le concept d'emploi et sa frontière avec le travail bénévole. Pour en savoir plus, voir la note [« Concepts et méthodes pour estimer l'emploi salarié conjoncturel »](#) disponible sur Insee.fr.

Révision de l'emploi salarié en France en 2019

Données cvs

	Décomposition de la révision du niveau du T4 2019 (en milliers)			Révision évolutions de l'emploi entre fin 2018 et fin 2019 (en %)		
	Révision totale	dont rebasement du niveau 2018	dont rév. de l'évol. 2018/2019	Données provisoires (publication T4 21)	Données déf. (publication T1 22)	Révision
Ensemble	290	183	107	1,1	1,5	0,4
<i>par secteur</i>						
Agriculture	-14	-14	0	2,0	2,0	0,0
Industrie	23	5	18	0,3	0,9	0,6
Construction	50	38	13	3,3	4,1	0,8
Tertiaire marchand	-14	-66	52	1,6	2,0	0,4
Tertiaire non marchand	246	221	25	0,2	0,5	0,3
<i>par employeur</i>						
Public	79	68	11	0,4	0,5	0,1
Privé	211	115	96	1,3	1,8	0,5

Source : Insee, ETE publiées au T4 2021 et au T1 2022